

COVID-19 FICHE SYNTHÈSE #5

Plans d'urgence pour les pharmacies d'officine

Les mesures suivantes doivent être envisagées par la direction de la pharmacie :

1. Élaborer des plans d'urgence et des flux de travail
2. Effectuer une formation complète du personnel (voir ci-dessous)
3. Suivre l'état de santé de l'ensemble du personnel de pharmacie
4. Protéger le personnel de pharmacie
5. Renforcer la surveillance des infections par les pharmaciens
6. Assurer une gestion adéquate du nettoyage et de la désinfection
7. Mettre en œuvre des procédures de triage et de conseil aux patients
8. Renforcer l'éducation des patients
9. Renforcer la gestion de l'exposition aux infections
10. Renforcer la gestion des déchets médicaux

Il est recommandé de former l'ensemble de l'équipe de la pharmacie :

- Informations techniques et scientifiques sur COVID-19, en particulier sur les symptômes, la période d'incubation et les modes de transmission du virus ;
- Informations épidémiologiques sur les zones touchées ;
- Des mesures de prévention, notamment sur les désinfectants et une bonne hygiène des mains ;
- Comment procéder dans un cas suspect, y compris les stratégies que chaque pharmacie devrait mettre en œuvre ;
- Matériel disponible en soutien de ces activités (brochures d'information, organigrammes d'intervention et sites web d'informations précises).

Pour plus de détails et des références à l'appui, consultez le document d'orientation complet à l'adresse suivante : www.fip.org/coronavirus

Ce document est basé sur les preuves disponibles et les recommandations d'organisations réputées au moment de la publication. Il sera mis à jour au fur et à mesure que de nouvelles connaissances seront disponibles. 26 mars 2020. Sources : Association pharmaceutique chinoise, 2020 et CEDIME Portugal, 2020

Traduction vérifiée par
Clement Haeck.